



POUR ZÉRO

Huit pneus pour zéro : c'est à dire ?

Depuis le 1er janvier 2024, chaque particulier peut déposer chez un professionnel de l'automobile qui dispose d'une surface de vente supérieure à 250 m² (garage, magasin de vente de pneus...) jusqu'à 8 pneus usagés par an.

Et cela sans obligation d'achat ! C'est l'opération "huit pour zéro".

Ces pneus seront collectés sans frais par un des trois éco-organismes* en charge de la filière pneumatique.

*Cette campagne est proposée par les éco-organismes Aliapur, France Recyclage Pneumatiques et Tyval

